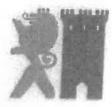
Les mesures de publicité mises en œuvre par la commune pour la réunion publique du 17 janvier 2019 sont :

- réalisation d'une affiche format A3 (cf pj)
- mise en place de cette affiche à l'entrée de la Mairie, mairie annexe, services techniques, maison bleue, panneau lumineux maison du tourisme
- mise en ligne sur le site Internet de la ville de l'affiche en page d'accueil (slide): http://mouans-sartoux.net/
- mise en ligne sur le site Internet de la ville, dans l'espace téléchargement, rubrique urbanisme, des deux plans du PPRN : http://mouans-sartoux.net/espace-telechargement/category/212-plan-de-prevention-des-risques-naturels
- insertion dans le journal local "Le Mouansois" de décembre d'un article invitant à se rendre à la réunion publique.
- transmission de courriers à l'attention des riverains concernés par du zonage rouge (cf. trame du courrier jointe).

Liberté Egailté Fraternité

République Française

Département des Alpes-Maritimes Arrondissement de Grasse



B.P. n°25 06371 Mouani-Sartoux Cedex Téléphone 04 92 92 47 80 Télécople 04 93 75 39 64 www.anouani-sartoux.met

Ville de Mouans-Sartoux

Monsieur X 155, avenue des gilets jaunes

06370 MOUANS-SARTOUX

Dale Référence Affaire sulvie par Objet : 16 décembre 2018 : PADLB/FF/ : Pierre ASCHIERI Réunion publique PPRN

Madame, Monsieur,

Par un arrêté en date du 27 juillet 2015, le Préfet des Alpes-Maritimes a décidé de prescrire sur le territoire de Mouans-Sartoux l'élaboration d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN).

Dans cette perspective, le service prévention des risques de la Direction des Territoires et de la Mer organise une réunion publique qui se déroulera le 17 janvier 2019 à 18h30 à la médiathèque, salle de l'Aquarium ; réunion au cours de laquelle seront présentées, avant la phase d'enquête publique, les études en cours de ce PPRN.

Le terrain dont vous êtes propriétaire étant concerné par cette procédure, nous vous invitons à assister à cette réunion publique pour mieux en cerner les enjeux et le cas échéant poser les questions que vous jugerez opportunes.

Enfin, sachez que dans l'hypothèse où vous seriez indisponibles le jour de cette réunion publique d'information, et/ou dans le cas où vous auriez des observations à formuler, vous aurez la possibilité de les exprimer à l'occasion de l'enquête publique à venir.

Comptant sur votre présence et votre active participation,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Maire, Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse,

Pierre ASCHIERI